

Département
ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
FOUGÈRES-VITRÉ
Canton
VITRÉ

Commune d'ERBRÉE

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2023**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	13
Votants :	15

Date de convocation
03/02/2023

Le neuf février deux mil vingt-trois, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : CORNEE Alain (a donné pouvoir à ABDELSALAM Koï), TARDIVEL Fanély (a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia), MARTINNE Anne-Laure, PAYELLE Dagmar (a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia), LE BORGNE Isabelle, AUBERT Denis.

Absent(e)s : /

Secrétaire de séance : ABDELSALAM Koï

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu des séances du 20/12/22 et 19/01/23
Réalizations dans le cadre des délégations accordées au Maire
Projet acquisition immeuble 7 rue d'Anjou
Demande fonds de concours Vitré Communauté
Vote des subventions aux associations
Présentation état annuel des indemnités des élus perçues en 2022
Débat d'orientation budgétaire 2023
Questions diverses

Tirage au sort pour établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2023, le nombre de personnes pour la commune d'Erbrée à inscrire sur la liste préparatoire des jurés d'assises est fixé à TROIS. M. le Maire procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale :

N° de page	N° de ligne	Nom	Prénom	Nom marital	Adresse
90	5				
45	3				
8	2				

Attention les personnes nées après le 31 décembre 2000 ne sont pas à retenir (il faut avoir 23 ans au 31/12/2023)

Approbation du compte-rendu de la séance du 20/12/22 et 19/01/23

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption des comptes-rendus des dernières séances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 15 voix les comptes-rendus des séances du 20/12/22 et du 19/01/23.

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis SEGILOG BL : transfert des données du serveur sur data center de Vitré Communauté d'un montant de 660,00 € T.T.C.
- Devis BIARD ROY : fourniture et pose appareil mise en volée cloche n° 2 et récepteur pour le cadran d'un montant de 2 360,40 € T.T.C.
- Devis DELAGREE : remplacement vérin de direction et batterie tondeuse John Deere 1565 d'un montant de 3 072,16 € T.T.C.

Déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain)

- Dans le cadre de la vente d'un immeuble, Maître Cédric de GIGOU, notaire à Vitré (35), demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption sur le bien situé à Beauvais, parcelle F 781 d'une surface totale de 856 m² [REDACTED]

⇒ Décision de non exercice du droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Projet acquisition immeuble 7 rue d'Anjou

Monsieur le Maire expose que M. Patrick KHOUNLABOUD, pharmacien, n'a pas trouvé de repreneur pour son officine et est vendeur avec son épouse de l'immeuble 7 rue d'Anjou. Le service des Domaines est venu évaluer le bien bâti et terrain cadastrés section E n° 957.

Il propose d'en faire l'acquisition avec l'objectif de créer une maison de santé regroupant tous les professionnels paramédicaux présents sur la commune sous réserve des autorisations nécessaires.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 15 voix l'acquisition de l'immeuble 7 rue d'Anjou appartenant à M. et Mme Patrick KHOUNLABOUD, au prix de 230 000 € net vendeur,
- **Précise** que les frais d'acte seront à la charge de la commune,
- **Désigne** Maître de GIGOU, notaire à Vitré, pour l'établissement de l'acte.

Demande fonds de concours Vitré Communauté

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution d'une partie du fonds de concours de Vitré Communauté pour l'acquisition de l'immeuble 7 rue d'Anjou.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses :

- Prix acquisition :	230 000 €
- Frais de notaire :	<u>23 000 €</u>
Total :	253 000 €

Recettes :

- Fonds de concours :	115 000 €
- Autofinancement :	<u>138 000 €</u>
Total :	253 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 15 voix le plan de financement proposé,
- **Décide** de solliciter la part de fonds de concours de 115 000 € auprès de Vitré Communauté.

Vote des subventions aux associations

La commission des finances, réunie le 1^{er} février 2023, propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune et aux associations hors commune.

Ci-dessous détail des subventions proposées pour l'année :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	2023
Union Sportive Erbrée/Mondevert (USEM)	2 520,00 €
Association Sportive Erbrée Basket (ASEB)	1 548,00 €
Entente Sportive Erbréenne (ESE) (pas de demande)	0,00 €
Vitagym Erbrée/Mondevert	600,00 €
Sous-Total	4 668,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES-VIE SOCIALE	2023
Théâtre "Les Sans Clocher" – Erbrée (forfait répétitions)	0,00 €
Erbrée Bamboche	3 000,00 €
Thélème	2 000,00 €
La Fanfare Saint-Jean Bosco	300,00 €
Union des Anciens Combattants Erbrée/Mondevert	150,00 €
Club 2 ^{ème} Jeunesse - Erbrée	150,00 €
ADMR - Canton d'Argentré-du-Plessis	500,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers - Erbrée (pas de demande)	0,00 €
Groupe de Défense des cultures – Erbrée	1 000,00 €
Familles Rurales "Titounette" Erbrée/Mondevert	150,00 €
Erbrée - Rando	150,00 €
Sous-Total	7 400,00 €
ASSOCIATIONS ECOLE	2023
APEL Erbrée	650,00 €
OGEC - Cantine de l'école Erbrée	29 500,00 €
Association Sportive des Ecoles de Haute Vilaine (ASHEV) (pas de demande)	0,00 €
Sous-Total	30 150,00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	2023
ADSPV - Bistrot mémoire	100,00 €

ADMR - Canton de Vitré	200,00 €
Solidarité Vitréenne pour le collectif EPISOL	340,00 €
CLIC - Vitré	100,00 €
Comice agricole d'Argentré	500,00 €
Maison Familiale de Craon (pas de demande)	0,00 €
Maison Familiale de Saint-Grégoire (pas de demande)	0,00 €
Sous-Total	1 240,00 €
TOTAL GENERAL	43 458,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Vote** par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE les subventions proposées ci-dessus.

Présentation état annuel des indemnités des élus perçues en 2022

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de présenter un état annuel des indemnités des élus perçues avant l'examen du budget.

Nom des élus	Fonction	Indemnité brute perçue	Remb. de frais	Période
BOTREAU Yves-Laurent	1er adjoint	9 402,90 €	- €	du 01/01/22 au 31/12/22
CORNÉE Alain	5ème adjoint	4 273,98 €	- €	du 01/01/22 au 31/12/22
DE LA VALLIÈRE Ollivia	2ème adjointe	9 402,90 €	- €	du 01/01/22 au 31/12/22
ERRARD Michel	maire	24 504,60 €	- €	du 01/01/22 au 31/12/22
FAUCHEUX Freddy	3ème adjoint	9 402,90 €	- €	du 01/01/22 au 31/12/22
MANCEAU Martine	4ème adjointe	4 273,98 €	- €	du 01/01/22 au 31/12/22
TOTAL		61 261,26 €	- €	

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la présentation du tableau des indemnités brutes des élus perçues.

Débat d'orientation budgétaire 2023

Yves-Laurent BOTREAU, adjoint, présente le tableau de la projection budgétaire de 2023 à 2028 concernant les charges et les recettes de fonctionnement. La CAF brute (capacité d'autofinancement) dégagée sur l'exercice comptable 2022 s'élèvera à environ 890 000 €.

Il présente :

- les restes à réaliser sur les opérations engagées : travaux coulée verte entre lotissements le Verdon et le Courtil, réhabilitation immeuble 1 place de l'église, achat véhicule électrique...
- les futurs projets à budgéter sur l'exercice 2023 : acquisition immeuble de la pharmacie, voie verte (aire de covoiturage de la 4 voies et à la Valière), travaux voirie, aménagement centre bourg...
- les différents financements possibles pour les projets (subventions, emprunts).

Il évoque également la fiscalité et les taux communaux (taxe foncière sur le bâti, sur le non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Questions diverses

Location chaises (orange de la salle des fêtes)

Le Ceta 35 (structure de formation) sollicite le prêt de chaises, environ 200, dans le cadre d'une journée organisée sur une exploitation agricole de Vitré, le jeudi 25 mai prochain. Il est proposé de les louer au prix de 0,50 € la chaise.

Décision : le CM approuve cette proposition.

Conventions servitudes passage fibre optique

L'objet des conventions est l'autorisation de poser une infrastructure support pour le passage de câbles en fibre optique sur les parcelles :

1. E n° 1645, Longue Noë (chemin), servitude : longueur 52 m, largeur 1 m.
2. E n° 1308 Bourg, 4 rue de la Croix Rouge, servitude pour armoire technique 5 m²

Décision : le CM autorise par 15 voix le Maire à accomplir toutes les formalités pour ce dossier et notamment à signer les conventions à intervenir.

Convention servitude raccordement électrique bâtiment place des Ormes

Le CM autorise par 15 voix le Maire à accomplir toutes les formalités pour permettre le raccordement électrique de ce bâtiment et notamment à signer la convention à intervenir.

Prochaines dates de réunions commissions :

- Commission communication 27 février 2023 à 20h00
- Commission Grand travaux : 1^{er} mars 2023 à 20h00
- Commission finances : 8 mars 2023 à 20h00
- Inauguration SMF & ALSH+ église : 22 avril 2023

Prochaines dates de réunion Conseil Municipal :

- Jeudi 16 mars 2023
- Mercredi 12 avril 2023

Intervention de Hugo Marteau en début de séance pour présenter le programme 2023 concernant les actions relatives au jardin pédagogique.

